

Annexe 2 :
TABLEAU DES EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS NON COMPLET
adopté par le conseil communautaire du 8 6 2026

Emplois	Créé	Cadres d'emplois autorisés par le Conseil communautaire	Quotité /35H
Agent d'entretien	1	Adjoints techniques	22
Agent d'entretien	1	Adjoints techniques	24,5
Animateur relais petite enfance	1	Educateurs de jeunes enfants, Assistants socio-éducatifs, Agents sociaux ou Animateurs	28
Assistant administratif en charge de l'accueil France Services	1	Adjoints administratifs	17,5
Auxiliaire de puériculture	1	Auxiliaires de puériculture ou agents sociaux	10
Auxiliaire de puériculture	1	Auxiliaires de puériculture ou agents sociaux	21,5
Educateur de Jeunes Enfants auprès des enfants	1	Educateurs de jeunes enfants	17,5
Référent périscolaire de site	1	Adjoints d'animation	12,9
Référent périscolaire de site	1	Adjoints d'animation	14
Référent périscolaire de site	1	Adjoints d'animation	17,45